

### *Taxe sur le pétrole*

rapport très intéressant pour le gouvernement. D'après les renseignements fournis au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics par les représentants du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 77 p. 100 du revenu brut du projet Syncrude pendant toute la durée d'exploitation, reviendra aux gouvernements du Canada. Nous ne parlons pas ici d'un domaine pétrolier provincial pas plus que d'une technique de production de pétrole qui ait déjà entièrement fait ses preuves.

Le projet Sunoco de la Great Canadian Oil Sands représente une production de 45,000 ou 50,000 barils par jour. Si j'ai bien compris, ce genre de projet ne répondra pas à tous les critères écologiques que doit respecter normalement toute nouvelle usine. Le projet Syncrude commencera à produire ce printemps et représentera un apport important pour notre approvisionnement en pétrole. Nos gouvernements ont investi 30 p. 100 des actions. L'Alberta a le droit d'avoir jusqu'à 50-55 p. 100 des actions de l'usine. En même temps, 70 p. 100 des revenus de l'usine Syncrude reviendra aux gouvernements. Trois gouvernements—deux gouvernements provinciaux plus le gouvernement fédéral—se sont unis pour investir des fonds dans une entreprise de recherches et d'exploitation de grande envergure. Cette entreprise assurera d'excellents revenus. On espère que l'Alberta fera un bon usage des 100 millions de dollars des taxes sur les revenus d'exportation que lui a remis le gouvernement fédéral. Le gouvernement de l'Alberta a également reçu des fonds de la taxe à l'exportation qui seront destinés à l'exploration et à la recherche sur le pétrole lourd. Il faut faire des recherches. Je ne sais pas au juste s'il y aura des recherches sur les sources d'énergie renouvelables; mais il faut étudier les problèmes relatifs au pétrole lourd, aux sables bitumineux, à l'environnement et à l'élimination des déchets.

Le gouvernement fédéral a octroyé des sommes importantes aux gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan. On pourrait fort bien les utiliser dans le secteur des huiles lourdes, pour faire la recherche qui permette de mettre en valeur les sables bitumineux et pour faciliter l'exploitation des gisements pétroliers classiques. Sans même parler de la question des réseaux de transport et des sources d'énergie renouvelable, les possibilités sont déjà immenses. Le gouvernement albertain s'intéresse surtout au développement du secteur pétro-chimique.

La taxe sur les exportations a servi à ramener au même niveau que le prix du pétrole canadien le prix du pétrole importé. Lorsque le bill C-19 a été étudié au comité, à l'époque du projet Syncrude, on a expliqué aux promoteurs de ce projet qu'ils toucheraient pour leur production le prix mondial. Le projet Syncrude est canadien et utilise des ressources canadiennes. Il vaut la peine de garantir à ses promoteurs le prix mondial s'ils doivent être en mesure de mettre en œuvre leur projet dès cette année et de produire quotidiennement les 125,000 barils de pétrole brut dont nous avons besoin pour remplacer les 125,000 barils de pétrole que nous importons quotidiennement du Venezuela et du Moyen-Orient. Grâce au bill C-19, nous aurons la chance de n'avoir à consacrer que très peu de capitaux à l'importation de pétrole. Au départ, on a estimé qu'il ne nous en coûterait que 10c. par baril de pétrole vendu au Canada, ce qui ne représente qu'un très faible pourcentage du prix à la consommation.

[M. Foster.]

Si nous favorisons financièrement la réalisation du projet Syncrude, peut-être pourrions-nous faire de même pour d'autres projets de mise en valeur des sables bitumineux de l'Ouest. Les sables bitumineux et les huiles lourdes sont sans contredit des atouts extrêmement précieux pour notre pays. On poursuit d'importants travaux d'exploration dans l'Arctique et au large de nos côtes mais, jusqu'ici, on a découvert seulement du gaz.

● (1742)

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, je vous prie. Le député de Fraser Valley-Est (M. Patterson) invoque le Règlement.

**M. Patterson:** Monsieur l'Orateur, j'écoutais cet après-midi un débat sur le projet Syncrude. Il me semble qu'on reprend le débat, interrompu à 5 heures, sur la motion à l'étude:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre les mesures nécessaires pour que la question du remboursement de la taxe d'exportation imposée sur le pétrole pris des territoires indiens soit réglée de façon satisfaisante.

Je ne crois pas que nous ayons entendu le député faire de déclaration au sujet de cette motion-là.

**M. Foster:** Monsieur l'Orateur, je pensais qu'il était très clair que nous parlions de la taxe d'exportation et que ces fonds, soit environ 100 millions de dollars, avaient été affectés par le gouvernement fédéral à des travaux de recherche et de développement énergétiques en Alberta.

C'est le genre de sujet que j'aurais très bien pu examiner dans le menu détail. Il convient toutefois de ne pas oublier, en étudiant cette motion, que l'argent provenant de la taxe fédérale d'exportation n'est pas bloqué dans un compte en banque. On l'utilise. Il a tout d'abord servi à financer des travaux de prospection en Alberta et en Saskatchewan et il y a peu, il a servi à combler l'écart entre le prix du pétrole importé et le prix canadien qui est nettement inférieur au prix mondial du brut. Je ne voulais pas citer trop d'exemples, mais plutôt juste assez pour éclairer le député, afin qu'il sache bien qu'il n'existe pas de fonds distinct mais que l'argent a servi à réduire le prix de l'énergie dans l'Est et à faire en Alberta des travaux de prospection qui revêtent une très grande importance pour cette province en particulier, et pour le Canada en général. Ces travaux ont une importance primordiale pour l'économie canadienne et pour les réserves énergétiques du pays.

J'espère ne pas avoir fait perdre trop de temps au député, mais j'ai jugé opportun d'entrer suffisamment dans le détail pour qu'il saisisse bien la situation.

**M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur l'Orateur, le sujet à l'honneur cet après-midi a certainement fait l'objet de discussions dans le passé, et ce non seulement lorsque des questions ont été posées à la Chambre à cet égard, comme l'auteur de la motion l'a fait remarquer; le ministre actuel et tous ses prédécesseurs au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien s'y sont aussi intéressés.

Pendant les dernières minutes qui nous restent, j'aimerais passer en revue certains aspects de cette question telle que la perçoivent les autochtones en cause. Pour commencer, je tiens à signaler que les ressources pétrolières et gazifères qui se trouvent dans le sous-sol de presque toutes les réserves indiennes des quatre provinces de l'Ouest ont été réservées aux tribus auxquelles les réserves ont été assignées. Il y a quelques exceptions, mais elles sont rares.